

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin](#)[Registre de copies de lettres envoyées\\_CNAM FG 15 \(21\)](#)[Item Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 2 mars 1881](#)

## Jean-Baptiste André Godin à Alexandre Tisserant, 2 mars 1881

**Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)**

### Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

4 Fichier(s)

### Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

### Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[2 mars 1881](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne) - Famelistère

Destinataire[Tisserant, Alexandre \(1822-1896\)](#)

Lieu de destinationInconnu

Scripteur / Scriptrice[Moret, Marie \(1840-1908\)](#)

### Description

RésuméGodin remercie Tisserant pour sa lettre du 18 février 1881 et se réjouit de l'accueillir au Famelistère. Il se dit accablé par les occupations. Il lui donne des nouvelles de l'Association du Famelistère : elle fonctionne mais Godin se plaint du manque d'hommes ayant les aptitudes nécessaires à son fonctionnement ; il regrette l'indifférence générale à l'égard du Famelistère et de l'Association et que Tisserant n'ait pas pu devenir un collaborateur de l'Association. Il lui annonce qu'il profitera de sa visite pour parler de son testament. Il lui demande, à l'occasion de son passage à Paris, d'aller voir Moret, son avocat à la Cour de cassation dans l'affaire Boucher et Cie, au 13 rue de Tournon. Il lui transmet les compliments de Marie Moret et d'Émilie Dallet.

SupportLa copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

## Mots-clés

[Amitié](#), [Familistère](#), [Hospitalité](#), [Santé](#), [Visite au Familistère](#)

Personnes citées

- [Boucher et Cie](#)
- [Dallet, Émilie \(1843-1920\)](#)
- [Godin, Émile \(1840-1888\)](#)
- [Moret, Arthur \(1846-1930\)](#)
- [Moret, Marie \(1840-1908\)](#)
- [Société du Familistère de Guise - Association coopérative du capital et du travail](#)

Lieux cités [13, rue de Tournon, Paris](#)

## Informations sur le document source

CoteFG 15 (21)

Collation4 p. (385r, 386v, 387r, 388v)

Nature du documentCopie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservationBibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 21/11/2023 Dernière modification le 06/02/2024

---

juin 1892.

Cher Monsieur Bissierant,

C'est avec un véritable bonheur que j'ai reçu votre affectueuse lettre du 14 février. Soyez bien certain que les mêmes sentiments nous animent à votre égard et que, soit que vous en ayez reçu ou non l'invitation, ce sera toujours avec un grand plaisir que je vous recevrai chez moi.

En milieu des occupations qui vous accablent, il est même à craindre qu'il ne vous soit agréable de venir

vous voir de ne pas attendre une invitation. Car vous pourriez n'en pas recevoir, soit par un oubli bien involontaire de notre part, soit par la crainte de vous imposer une sorte d'obligation.

Quant aux nouvelles que je puis vous donner de vrai, elles sont toujours à peu près les mêmes. Ma santé suffit à supporter les incidents de tous les jours, mais je ne finis une affaire que pour entrer dans une autre.

L'association néanmoins

Mais est-ce bien les yeux  
 ouverte sur ma fondation,  
 viva ces hommes - les tout  
 et nous qui ils m'ont  
 influencés par sur les  
 hommes de l'avenir et  
 fait par sur le présent,  
 le regard que nous m'a  
 donné de m'avoir par  
 cette en collaboration  
 de l'association de tant  
 lettres, je l'éprouve de  
 avec cet : mais tout  
 nous sommes obligés de  
 subir les nécessités et  
 les éproues de la vie  
 Cependant, comment  
 à de voir que nous m'  
 l'histoire de l'homme

ne l'aurait son petit  
 chemin sur ce qui sur  
 mangés pour aller  
 plus rapidement, ce sont  
 les hommes qui se sent  
 vraiment bien en que en  
 même temps, néanmoins  
 les autres nécessaires a  
 son fonctionnement,  
 certainement, nous a  
 respect à l'éproue  
 quelques éproues, car  
 je ne pourrais pas que une  
 fait de formalités, sans  
 tout en l'association  
 l'avis, et indifférence pour  
 cela, mettrait la même  
 sur la question d'association,  
 les hommes de différents

fin de cette dernière  
ou dans les premiers  
jours de l'été.

Je ne pense pas  
qu'elle puisse  
faire avancer la question  
d'Émile. La situation  
restera la même que celle  
envisagée par vous dans  
votre lettre. L'acte est  
un assemblage d'inconve-  
nances et d'irrégularités  
sur lequel, sans doute,  
se greffent de nouveaux  
inconvénients.

Mais comme nous  
n'avons aucun de vous  
venir, préférer donc de  
ce voyage à Paris, pour

venir à Gisors, vous  
représenterai, dans tous  
les cas, de mon testa-  
ment; et cela nous  
procure la satisfaction  
de passer agréablement  
quelques jours avec vous.

En passant à Paris,  
pouvez-vous me rendre  
le service de voir M.

Boret, 13 rue de Courmon,  
mon avocat à la cour de  
Cassation. L'affaire contre  
Boucher a dû venir dans  
le courant de février, et  
je suis sans nouvelles.  
Ce que je savaie,

C'est que le rapporteur  
concluait contre moi.

Après, cher monsieur,  
les meilleures amitiés  
de madame et de  
mademoiselle et l'assu-  
rance de tout mon dé-  
vouement.

Lafont